



Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....  
Séance du 12 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Septembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 05 Septembre 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; ; Catherine LISTER ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Luc LOUIS ;

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.09.12/142

Objet : Demande de subvention / Conseil Départemental de l'Hérault = Plan Pauvreté - Places prévention en EAJE - Année 2024

- VU** la stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté ;  
**VU** la signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi entre l'État et le Département de l'Hérault ;  
**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;  
**VU** la délibération n° 2021.08.07/053 du 08 Juillet 2021 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter les subventions en fonctionnement pour les projets et actions de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;  
**VU** la délibération n° 2021.08.07/053 du 08 Juillet 2021 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services ;

**CONSIDERANT** que le Département de l'Hérault souhaite développer un réseau de crèches permettant d'accueillir en priorité les enfants vivant dans un contexte de précarité économique et/ou sociale ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de rendre les modes d'accueil plus accessibles aux familles en situation de vulnérabilité/précarité et de renforcer l'appui à la parentalité ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de favoriser la mixité sociale au sein des établissements d'accueil ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental de l'Hérault s'est engagé auprès des services de l'État à réserver des places au sein d'EAJE pour un public orienté par les services territoriaux de PMI et qu'en contrepartie l'EAJE recevra un soutien financier à hauteur de 6 000,00€ / place / an ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240912-D1422024-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2024  
Date de réception préfecture : 16/09/2024

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **S'inscrit** auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Plan pauvreté en proposant 1 place de prévention dans chaque crèche de la collectivité, soit 3 places : 1 place à la crèche La Carousette, 1 place à la crèche Les Coccinelles et 1 place à la crèche Les Lutins ;
- **Sollicite** auprès du Département de l'Hérault une aide de 6 000,00€ / place / an soit 18 000,00€ pour l'ensemble de la collectivité pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention proposée par le Département de l'Hérault dans le cadre du Plan Pauvreté ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick CABROL**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)